



Énergie Est
La plus grande menace à l'eau du Québec

Audiences publiques sur le projet Énergie Est de Transcanada

Mémoire d'Eau Secours!
Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement du Québec

Avril 2016

LA COALITION EAU SECOURS

La Coalition Eau Secours! est un organisme à but non lucratif fondé en 1997, dont la mission est de revendiquer et de promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes des citoyens, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique.

Plus spécifiquement, la Coalition :

- Sensibilise et forme les citoyens aux enjeux de l'eau actuels par une réflexion critique, argumentée et attentive aux différentes problématiques de l'eau;
- accompagne les comités de citoyens qui défendent leurs droits dans des dossiers impliquant l'eau;
- évalue les outils légaux et réglementaires en gestion de l'eau afin de faire des recommandations, de proposer des modifications ainsi que de demander des outils de contrôle et d'évaluation conséquents pour que l'eau du Québec soit adéquatement protégée;
- suit le programme politique et s'assure que les enjeux, tant locaux, nationaux qu'internationaux soient exposés de façon transparente et limpide dans le cadre d'un véritable débat public ;

La Coalition Eau Secours! est composée de membres individuels et de membres collectifs représentant une constellation de milieux : groupes citoyens, environnementaux, sociaux et communautaires, syndicats, associations étudiantes, milieu artistique, scientifique, recherche, sciences sociales, éducation, communication, etc. La Coalition Eau Secours rejoint près d'un million de citoyens.

UN PROJET DOUBLEMENT CONTROVERSÉ

La compagnie TransCanada poursuit actuellement ses démarches afin de réaliser un nouveau projet d'oléoduc, d'une longueur de 4600 kilomètres, visant à transporter environ 1,1 million de barils de pétrole brut par jour (130 millions de litres par jour) de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des raffineries de l'est du Canada, soit deux raffineries situées au Québec (à Montréal et près de la ville de Québec) et une raffinerie située à Saint John au Nouveau-Brunswick.

Ce projet, évalué à 12 milliards de dollars, comporte trois grands volets :

- La conversion d'un gazoduc existant (construit entre 1958 et 1973) en un pipeline de transport de pétrole sur environ 3000 km (624 km au Québec);
- La construction de nouvelles sections en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans l'est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour relier le pipeline converti sur environ 1600 km;
- La construction des installations connexes, des stations de pompage et des terminaux de réservoirs nécessaires pour transporter le pétrole brut de l'Alberta

vers le Québec et le Nouveau-Brunswick, y compris des installations maritimes pour faciliter l'accès à d'autres marchés par navires-citernes.

1) Énergie Est va à l'encontre des engagements internationaux sur les changements climatiques

La première question à poser dans le cas du projet Énergie Est ne concerne pas le tracé, les méthodes de forage, l'épaisseur du pipeline, la qualité de la colle époxy qui recouvre ses joints ou les redevances éventuellement accordées. Elle concerne la pertinence et la cohérence même du projet Énergie Est dans un contexte où les changements climatiques sont LA préoccupation du XXI^e siècle et où la communauté internationale a pris des engagements pour réduire les gaz à effet de serre lors de la COP21 à Paris en 2015.

Bien que cet enjeu soit de taille et mérite d'être examiné en détail, la Coalition laisse aux groupes environnementaux, aux experts en politique et aux scientifiques le soin d'élaborer l'argumentaire relatif au bilan de GES direct et indirect du projet Énergie Est.

Dans le présent mémoire, la Coalition limitera son argumentaire aux impacts du projet sur les sources d'eau potable du Québec, soit son propre champ d'expertise, et sur l'acceptabilité sociale qui y est étroitement liée.

2) Énergie Est est la plus grande menace à l'eau du Québec

La position de la Coalition Eau Secours! est alimentée par de nombreux groupes de scientifiques, d'instances municipales et de groupes environnementaux crédibles.

La question n'est pas de savoir si un déversement se produira, mais bien quand se produira-t-il, à quel endroit et combien de litres d'hydrocarbures seront déversés?

Sommes-nous suffisamment préparés pour faire face aux conséquences de multiples déversements? Les bénéfices retirés valent-ils le risque que courent les millions de citoyens? Peut-on évaluer à la pièce les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dont les impacts et les risques sont pourtant cumulatifs¹? : Énergie Est, ligne 9B d'Enbridge, [terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal \(CIAM\)](#).

Le présent mémoire répond à chacune de ces questions. Force est de constater que les risques importants et réels à la contamination des sources d'eau potable du Québec sont suffisants pour rejeter le projet dans son ensemble.

**Le risque zéro existe.
C'est le cas où ce projet ne voit jamais le jour.**

¹ FONDATION DAVID-SUZUKI, SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS, WWF-CANADA.-
[Le Saint-Laurent, artère pétrolière ?](#)

UN PROCESSUS QUI NIE LA LOI DU QUÉBEC

Le Québec s'est doté de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (LQE) pour s'assurer que le développement de la province ne se fasse pas au détriment de l'écosystème dans lequel nous vivons.

En vertu de l'article 31.1 de la LQE et de son [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement](#) (article 2f), tout projet d'oléoduc de 2 km et plus est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Malgré deux demandes (novembre et décembre 2014) du gouvernement exigeant le dépôt d'un avis de projet, conformément à la LQE, Transcanada s'est obstinée à refuser de se plier à la loi québécoise, argumentant la juridiction exclusivement fédérale du projet.

Devant ce refus de coopérer, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a baissé les bras et a demandé la tenue d'une consultation publique du Bureau d'audience publique sur l'environnement en vertu de l'article 6.3 de la LQE, soit un mandat de consultation tronqué (parce qu'il s'applique à une thématique générique) qui ne convient pas du tout à l'étude d'un projet spécifique de développement. Bien que *nul ne peut ignorer la loi*, le gouvernement du Québec acceptait ainsi tacitement que Transcanada juge elle-même si notre loi s'applique à ses projets ou pas, une première juridique au Québec. Il ne revient pourtant pas aux promoteurs de décider si nos lois s'appliquent ou non à leurs projets. L'adoption et l'application des lois sont le devoir et l'obligation du gouvernement du Québec afin de protéger les droits des citoyens.

En réponse à cette dangereuse passivité du gouvernement, le [Centre québécois du droit de l'environnement](#) (CQDE) déposait, le 19 février 2016, un [recours judiciaire](#) pour forcer Transcanada à déposer l'avis de projet légalement requis, ce qui déclencherait la procédure d'évaluation environnementale et le mandat du BAPE approprié comme prévu par la Loi. Ce n'est que deux semaines plus tard que le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques soumettait son propre recours judiciaire contre Transcanada dans le but d'enfin contraindre la compagnie à respecter les lois du Québec;

Dans la foulée de ces recours judiciaires, Eau Secours!, de concert avec beaucoup d'autres groupes environnementaux, a tenté par deux fois de faire reculer le gouvernement et de faire [suspendre le mandat tronqué du BAPE](#) jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur cette cause. Le Ministère s'entête toutefois à poursuivre la démarche prétextant que la consultation publique lui servira à étoffer la position du Québec en vue d'une éventuelle consultation de l'Office national de l'énergie (ONÉ) sur le projet. La principale lacune de ce processus tronqué tient de l'absence d'études d'impacts réalisées suite à une directive qui aurait intégré les préoccupations de tous les ministères du Québec. Sans l'information capitale qu'auraient contenue ces études d'impacts, la présente consultation est faussée, jusqu'à la position potentiellement positive que prendrait le gouvernement du Québec dans ce dossier.

Voici pourquoi nous considérons que le mandat actuel du BAPE est une perte de temps, d'argent, de ressources et d'énergie :

- advenant que la cour donne raison au CQDE et au Ministère, TransCanada devra soumettre son projet à la procédure d'évaluation des impacts environnementaux et le BAPE devra procéder à une deuxième consultation publique, engageant ainsi à nouveau des fonds publics et monopolisant l'agenda des citoyens et des organismes qui auront à se prononcer de nouveau; Malgré ces dépenses, il est nécessaire que le BAPE procède à la consultation publique dans son entièreté. La consultation tronquée en cours ne saurait être un substitut ou légitimer l'escamotage de la future consultation exigée par la société civile;
- [le 3 février 2016](#), l'ONÉ a exigé de TransCanada qu'il mette de l'ordre dans ses documents et reformule clairement sa demande d'autorisation pour son projet Énergie Est dans une version consolidée, avec des informations présentées «selon une disposition claire et facile à suivre, facilitant les recherches et les références». Elle indique avoir «constaté qu'il est difficile même pour des experts de s'y retrouver» et «s'inquiète de l'incidence de cette difficulté sur l'équité, de l'efficacité du processus d'audience, et du fardeau éventuel pour toutes les parties en cause». C'est sur la base de ces documents ardues à comprendre et difficiles à consulter que la population a été consultée lors de la consultation publique du BAPE, suite à laquelle le gouvernement du Québec établira sa position sur le projet ! Cette logique est on ne peut plus déficiente. D'ailleurs, la version harmonisée et révisée des documents ne sera pas déposée avant la mi-mai pour la version anglaise, et la mi-juin, pour la version française. Il est à noter qu'aucune date précise n'a été communiquée à ce sujet².
- C'est sur la base d'un processus d'évaluation des impacts environnementaux du projet selon l'article 31.1 de la LQE que le gouvernement peut se prononcer en toute connaissance de cause. Les informations transmises par TransCanada dans le cadre de la présente consultation publique sont confuses, non complètes, et ne permettent pas aux citoyens, et par ricochet, au gouvernement, de bien comprendre toutes les répercussions et les risques du projet assumés par les collectivités dans toutes ses sphères d'activités. À moins de pouvoir mener les études d'impacts environnementaux qu'il est en droit d'exiger, le gouvernement ne peut que se replier sur le principe de précaution qui devrait logiquement s'appliquer et refuser ce projet en dictant ses conditions jusqu'à nouvel ordre.

Un gouvernement passif qui affaiblit volontairement sa position

Bien qu'Énergie Est soit un projet sous juridiction fédérale, cela ne veut pas dire que le gouvernement du Québec n'a pas son mot à dire sur ce projet. Un jugement de 2007 de la Cour suprême a essentiellement statué que ces entreprises (les banques, dans le cas de ce jugement) n'existaient pas hors des provinces et que, au nom d'un «fédéralisme coopératif», elles devaient se soumettre à leurs lois et normes, dans la mesure où celles-ci n'«entravent» pas les activités de compétence fédérale. En clair, une loi provinciale peut désormais «affecter» un pipeline comme Énergie Est, c'est-à-dire lui imposer des

² ONÉ – Conversation téléphonique avec Erin J. Dutcher, conseillère en processus, 11 avril 2016.

conditions en plus de celles que l'Office national de l'énergie (l'organisme fédéral qui est officiellement responsable d'évaluer le projet) exigerait, si cela n'a pas pour effet de bloquer le projet³. Ce jugement permet de jeter quelques lumières sur le recours en justice du CQDE et du Ministère.

Le Québec a cependant failli à sa tâche. Ce recours judiciaire aurait dû être déposé il y a de cela belle lurette puisqu'il était évident (tous les propos publics émanant du promoteur en témoignent) que TransCanada n'avait pas l'intention de se conformer à la LQE. La démarche, deux semaines après la sortie publique du CQDE sur le même recours, semble être un exercice de récupération, fait à la hâte pour ne pas perdre la face. Effectivement, comment se fait-il que, dans un dossier aussi important et aussi crucial que celui d'Énergie Est, ce soit un organisme à but non lucratif (CQDE) qui ait dû prendre le bâton du pèlerin et entreprendre les démarches nécessaires pour faire respecter les lois du Québec dans l'intérêt des Québécois et pour défendre leurs droits? Cette responsabilité incombait pourtant au gouvernement du Québec, lequel est resté passif. Il n'a pas agi.

Cette passivité se poursuit dans la présente démarche du BAPE et la justification qui l'a amené à ne pas suspendre l'exercice. En se présentant devant l'ONÉ, avec un avis développé sur la base d'un exercice discutable, puisque non approprié en vertu de nos lois, le Québec acceptera bêtement d'être un participant parmi tant d'autres, qui n'a pas plus de poids dans la balance que tout autre groupe faisant entendre son avis sur le projet.

Il sera d'autant plus important que le Québec établisse clairement sa position sur le projet tout en faisant valoir que cette position est conditionnelle à la tenue d'une évaluation environnementale des impacts du projet, tel que le requiert la LQE, et que le Québec ne saurait se prononcer en faveur du projet en toute connaissance de cause en l'absence de cet important et légitime exercice.

L'oléoduc Énergie Est, s'il est construit, sera le plus grand oléoduc de sable bitumineux en Amérique du Nord ! Ses canalisations transporteront jusqu'à 1,1 million de barils (175 millions de litres) de pétrole brut et de bitume dilué sous pression par jour sur 4 600 km, dont 624 km au Québec. Le Québec accepterait ce projet d'une envergure sans précédent, dont la capacité dépasse celle de Northern Gateway et Keystone XL, sans en évaluer les impacts environnementaux sur nos collectivités? Il est tout à fait inconcevable que cette responsabilité légale soit repoussée de manière nonchalante du revers de la main. Les citoyens du Québec ne s'attendent à rien de moins du gouvernement en place que le respect de ses lois.

La LQE s'applique à TransCanada et doit être respectée. Le projet d'oléoduc Énergie Est doit être soumis au processus d'examen et d'évaluation des impacts environnementaux et à la consultation publique associée légalement. Seule cette consultation permettra au Québec d'affirmer une position éclairée sur le projet et d'assurer la souveraineté de ses champs de compétences sur son territoire.

³ CLICHÉ, Jean-François.- [Vérification faite : à qui la patate chaude d'Énergie Est ?](#)

LE BITUME DILUÉ : un pétrole pas comme les autres

L'étude [*Spills of Diluted Bitumen from Pipelines : a Comparative Study of Environmental Fate, Effects and Response*](#) produite par *The National Academy of Sciences* documente bien la nature particulière et les caractéristiques du bitume dilué.

Un produit particulier, difficile à nettoyer

Le bitume dilué se distingue des autres produits pétroliers : ses propriétés physicochimiques entraînent des déversements uniques et complexes.

Les fuites de bitume dilué qui atteignent les masses d'eaux peuvent représenter des défis de récupération et d'assainissement plus particuliers puisque le bitume a tendance à s'immerger et adhère davantage aux surfaces. Une fois sous la surface de l'eau, il se dépose et s'accumule avec les sédiments.

Ce comportement particulier du bitume dilué a été observé lors de la rupture de la ligne 6B d'Enbridge près de Marshall au Michigan. Plus de trois millions de litres de bitume dilué se sont déversés dans un ruisseau et ont atteint la rivière Kalamazoo. Le bitume s'est déposé au fond du ruisseau et de la rivière sur une soixantaine de kilomètres en aval, ce qui a compliqué le nettoyage. Il a fallu réaliser d'importants travaux de dragage, un procédé qui a duré des années et coûté plus d'un milliard de dollars⁴, sans parler des impacts de cette opération sur l'écosystème aquatique affecté. Cinq ans plus tard, la rivière Kalamazoo est toujours contaminée, le bitume n'ayant pas été entièrement récupéré⁵.

Une toxicité encore peu connue

Certaines composantes du bitume dilué, dont les HAP, sont connues et permettent d'évaluer certains effets associés sur les milieux aquatiques et la chaîne alimentaire. Par contre, le bitume contient un plus grand nombre de composés polaires inconnus ainsi que des produits chimiques dont les caractéristiques n'ont pas encore été analysées.

Considérant que la toxicité des produits résiduels a reçu peu d'attention jusqu'à maintenant, il n'y a pas suffisamment de données et d'informations existantes pour vraiment comprendre la sévérité de la toxicité reliée au bitume dilué, dont les impacts sur la faune terrestre et marine ainsi que les répercussions directes ou indirectes sur la santé publique.

LA CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE : Un trop grand risque à assumer par nos collectivités

⁴ MCKENNA, Phil. – [*Keystone 1 leak raises more doubts about pipeline safety*](#).

⁵ PALMER, Brian. – [*5 years since massive tar sands oil spill, Kalamazoo River still not clean*](#).

Au cœur du projet Énergie Est se trouve l'enjeu majeur pour les citoyens et les municipalités du Québec : l'éventuelle contamination des sources et prises d'eau potable le long du tracé de l'oléoduc.

Cet enjeu n'est pas un caprice !

860 cours d'eau à risque de contamination

Selon le tracé de l'oléoduc, 860 cours d'eau seront traversés par la canalisation, multipliant les risques de catastrophes sanitaires et environnementales dans tout le réseau hydrographique du Québec.

Les cours d'eau traversés incluent 26 cours d'eau d'une largeur de plus de 20 mètres, dont le fleuve Saint-Laurent, la rivière des Outaouais la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies et la rivière Etchemin. Les autres cours d'eau sont de petite à moyenne taille.

Le rapport de Polytechnique, qui étudie les cours d'eau sur le tracé d'Énergie Est et les techniques de traverses appropriées, identifie une trentaine de cours d'eau présentant des risques de glissement de terrain en raison de l'instabilité des berges. La majorité des traverses à risque étudiées se situe sur la rive nord du Saint-Laurent, entre Montréal et Saint-Augustin-de-Desmaures, où l'oléoduc doit traverser le fleuve⁶.

Sur la rive sud, le pipeline traverserait la région de Lévis où plusieurs cours d'eau traversés présentent des risques connus de glissement de terrain : la Petite rivière du Loup, la rivière Chacoura, la rivière du Loup, un ruisseau sur la route de Louiseville-Saint-Paulin, la Petite rivière Yamachiche, la rivière Champlain, la rivière Batiscan, un affluent de la rivière Batiscan, la rivière Sainte-Anne, la rivière Pénin, un affluent de la rivière Etchemin et la rivière Etchemin⁷.

Suite à ce constat, les experts recommandent d'analyser adéquatement les conditions géotechniques des zones de traverses, en particulier le risque de glissement de terrain. Ce risque devrait influencer très fortement la technique de traverse choisie. Dans certains cas, la stabilisation des berges semble préalable aux travaux et même nécessaire afin d'assurer l'intégrité des équipements⁸.

Durant la phase d'exploitation de l'oléoduc, plusieurs facteurs peuvent affecter la géomorphologie des berges. Il semble évident que des inspections périodiques seraient nécessaires, minimalement auprès des cours d'eau les plus à risque, pour s'assurer que les berges ne présentent pas de signes de dégradation. Considérant que l'oléoduc sera opéré par 33 employés permanents au Québec, il est possible de douter que cette précaution puisse être prise par le promoteur.

⁶ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL.- [*Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec*](#), 2015, p.140

⁷ IDEM

⁸ IDEM

Malgré ces précautions (en plus de toutes les recommandations contenues dans le rapport), les travaux auront des impacts environnementaux sur l'écosystème (qualité de l'eau, habitat du poisson, etc.). Ces impacts n'ont pas été quantifiés dans les rapports de TransCanada, le promoteur préférant se contenter de descriptions qualitatives⁹.

Compte tenu du diamètre important de la conduite (42 pouces), Polytechnique recommande d'augmenter la profondeur de recouvrement minimale de 1,5 m à 2,0 m en terrain plat¹⁰, ce à quoi TransCanada a répondu, lors de la séance d'information du 9 mars 2016, que l'entreprise suit les normes en vigueur (minimum de 1,5 m) et que les risques sont évalués au cas par cas pour chaque cours d'eau. D'ailleurs, lors de cette séance, M. Mousandji Fuamba, l'un des auteurs de ce rapport, émet les conclusions que TransCanada devrait faire plus d'échantillonnages ainsi que tester et rechercher davantage de techniques afin de valider leur faisabilité. Tout comme ses collègues, il évalue que les études de TransCanada ne sont pas totalement fiables et qu'elles manquent d'information pour assurer le choix optimal d'une technique de traverse et les conditions les plus sécuritaires et les moins dommageables possibles dans le cadre de sa réalisation.

À ces conclusions, TransCanada répond que des documents supplémentaires ont été déposés au même moment que la sortie du rapport de Polytechnique, documents qui répondraient aux lacunes soulevées par Polytechnique. Le chaos évident dans le processus de dépôt de documents donne une belle « excuse » au promoteur, mais il n'en reste pas moins qu'il est impossible, au moment actuel, de bien évaluer les intentions, les analyses et les données sur lesquelles s'appuie TransCanada puisque la documentation change constamment. Et pourtant, Québec demande à ses citoyens d'analyser le projet et de se prononcer sur ses composantes.

UNE EFFICACITÉ DOUTEUSE DE DÉTECTION DE FUITES

Lors des séances d'information du BAPE, les représentants de TransCanada ont tenté de se montrer rassurants quant à leurs dispositifs de sécurité en place et aux outils technologiques de pointe concernant la détection des fuites. TransCanada affirmait, entre autres, que son système électronique de contrôle et de détection permettrait au personnel de détecter une fuite à distance et de fermer les vannes en 13 minutes. Cependant, le temps de réaction communiqué par TransCanada lors de ses journées portes ouvertes et reprises dans le rapport du Conseil des Canadiens est identifié à 10 minutes¹¹. La précision est pourtant importante puisque dans un cas de déversement, chaque seconde de fuite aggrave la situation et les impacts qui en découlent.

Considérant la capacité totale de 1,1 million de barils par jour (130 millions de litres par jour), c'est 2 024 litres de pétrole bitumineux par seconde qui circuleront dans l'oléoduc.

⁹ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL.- [*Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec*](#), 2015, p.138

¹⁰ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL.- [*Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec*](#), 2015, p.128

¹¹ CONSEIL DES CANADIENS.- [*Energy East: When the pipeline spills...*](#) – 2014, p. 2.

Par conséquent, une fuite de 10 minutes équivaut au déversement de plus d'1,2 million de litres de pétrole bitumineux¹², soit le tiers de la quantité déversée en 17h dans la rivière Kalamazoo au Michigan en 2010.

Lors de la séance du 9 mars 2016, Transcanada affirmait que le centre de contrôle de Calgary était opéré par quatre employés, attribués en rotation à quatre stations de consoles :

- Un employé attitré à la détection des fuites sur les 4 600 km d'oléoduc;
- Un employé attitré à l'opération de l'oléoduc;
- Un employé attitré à l'opération des terminaux et aux interactions avec les clients;
- Un employé dont l'affectation n'a pas été divulguée.

Un cinquième employé s'assure de combler les moments d'absence des quatre autres employés en cas de vacances, pauses ou autres. Bref, la détection des fuites pour l'ensemble de l'oléoduc repose sur le jugement et les observations d'une seule personne et d'un système de détection limité, puisque les fuites de moins de 1,5 % du débit total ne sont pas détectées. Ces « précautions » ne sont pas infaillibles. Dans le cas de Kalamazoo (compagnie Enbridge), les signes de fuite ont été interprétés comme une erreur de fonctionnement du système avant d'être pris au sérieux, 17 heures plus tard¹³.

Malgré les 15 années d'expérience dont s'enorgueillit TransCanada, le sombre bilan de déversement du promoteur permet également de douter de la crédibilité des propos tenus lors des séances d'information du BAPE.

Le pipeline Keystone 1 de Transcanada, qui achemine 500 000 gallons de pétrole bitumineux par jour de l'Alberta à l'Illinois, est une structure comparable à celle proposée au Canada utilisant les mêmes technologies, les mêmes systèmes de détection des fuites et la même formation du personnel. Les données du Bureau de la sécurité des transports du Canada révèlent pourtant qu'il y a eu 71 fuites sur la portion canadienne du système d'oléoducs Keystone entre juin 2010 et février 2012¹⁴.

Sur les huit bris de canalisation qui ont touché le réseau principal de son gazoduc, un seul a été décelé par le système électronique de contrôle et de détection des fuites, les autres ayant été découvertes par le personnel de TransCanada, un agent de police ontarien ou de simples citoyens. Lors de ces incidents, il a fallu entre 10 minutes et 2,5 heures pour couper complètement l'arrivée du gaz. Dans un cas, le gaz résiduel à l'intérieur de la canalisation a continué à brûler pendant six heures après la fermeture des vannes¹⁵. Nous sommes loin de l'intervention à l'intérieur des 10 à 13 premières minutes d'une fuite telle qu'affirmée avec confiance par le promoteur.

¹² CONSEIL DES CANADIENS.- *Energy East: When the pipeline spills...* – 2014, p. 2.

¹³ PALMER, Brian. – *5 years since massive tar sands oil spill, Kalamazoo River still not clean.*

¹⁴ ENVIRONMENTAL DEFENCE. – *Énergie Est : une menace à l'eau potable*, 2016, p. 25,

¹⁵ CONSEIL DES CANADIENS .- *Energy East: When the pipeline spills...* – 2014, p. 4.

Le dernier incident de TransCanada vient d'ailleurs confirmer l'immense difficulté de repérer des fuites à distance malgré tout l'équipement à leur disposition. Un déversement survenu sur l'infrastructure de Keystone 1 sur la portion du Dakota du Sud au cours de la fin de semaine du 2 avril 2016, il y a moins d'un mois, a été détecté par un citoyen et non pas par leur système hypersophistiqué de détection électronique des fuites¹⁶. La formation du personnel n'a pas non plus permis de repérer un quelconque signe d'incident sur l'oléoduc.

Même si le système de détection électronique des fuites fonctionnait correctement, il ne permet pas de détecter les fuites dont le débit serait de moins de 1,5 % du débit total de l'oléoduc. Autrement dit, une fuite de 1,5 % du débit représenterait pas moins de 2,6 millions de litres d'hydrocarbures par jour (16 500 barils) déversés sans être détectés¹⁷, soit l'équivalent d'une fuite régulière d'une durée de 20 minutes.

Les probabilités d'incidents sont sous-évaluées par TransCanada. Le promoteur a déterminé la fréquence d'incident d'Énergie Est, pour le segment construit, à 0,34 incident par 1000 km par année soit 3,47 fois moins que le taux historique de 1,18, déjà sous-estimé¹⁸.

La fréquence d'incidents de Keystone XL de TransCanada, mis en service en 2010 et utilisant des technologies comparables, s'élève à 1,34 déversement par 1000 km par année, soit quatre fois celle d'Énergie Est. Keystone a connu, entre 2010 et 2013, 152 incidents. Bien que plusieurs déversements soient très petits et s'étant produits sur les terrains de la compagnie, il s'agit tout de même d'un taux de plus de 10 déversements par 1000 km par an, soit 30 fois l'évaluation de la fréquence évaluée pour Énergie Est¹⁹.

Pour le Québec, la probabilité d'incident serait plutôt de six incidents par année²⁰.

Cette différence d'évaluation de la probabilité des incidents est énorme. Une fois de plus, TransCanada utilise les chiffres pour manipuler la conclusion.

Lors de la séance d'information du 9 mars 2016, TransCanada a également confirmé que seules les portions de canalisation traversant les cours d'eau de 20 mètres de large et plus, soit 26 cours d'eau sur 860 traversés, seront équipées de valves en amont et en aval de la traverse. Le reste de la canalisation serait équipée de valves à environ tous les cinq kilomètres. Il est possible de douter que cette configuration soit efficace pour limiter un déversement dans des milieux humides et des petits cours d'eau, dont le flux rejoindra inévitablement un plus grand cours d'eau jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

Selon le rapport d'[Environmental Defence \(2016\)](#), le risque de contamination de l'eau potable est tel que la firme de consultants canadienne Det Norske Veritas recommande à

¹⁶ MCKENNA, Phil. – [Keystone 1 leak raises more doubts about pipeline safety](#).

¹⁷ SAINT-ARNAUD, Pierre.- [Des fuites indétectables seraient possibles](#).

¹⁸ Harvey, J. Consultants et associés.- [Mémoire sur le projet d'Énergie Est de TransCanada](#), 2015, p.9-10

¹⁹ Harvey, J. Consultants et associés.- [Mémoire sur le projet d'Énergie Est de TransCanada](#), 2015, p.9-10

²⁰

la Commission de l'énergie de l'Ontario (CÉO) d'obliger TransCanada à fournir des garanties de protection des sources d'eau potable pour les « zones sensibles » et des plans de gestion pour toutes les traverses de cours d'eau. TransCanada devrait également être tenue de modifier son tracé de manière à l'éloigner des sources d'eau potable extrêmement sensibles partout en Ontario et, plus encore, du fleuve Saint-Laurent.

TransCanada a laissé savoir que les détails entourant les traversées de cours d'eau ne seront pas déposés à la CÉO avant la fin de 2016. L'entreprise n'a pas donné d'indication quant à son intention de se conformer ou non à ces recommandations²¹.

Cette échéance lointaine et cette absence d'intention démontrent le peu de considération que porte le promoteur envers les enjeux de santé publique et de préservation de l'environnement qu'engendre son projet.

PRÈS DE 3 MILLIONS DE CITOYENS PRIVÉS D'EAU POTABLE

Au total, 3 213 353 Québécois sont à risque d'être affectés par la contamination de l'eau potable suite à une fuite d'hydrocarbure d'Énergie Est, de Montréal à Dégelis, tout le long du tracé de l'oléoduc²². De ce nombre, 2 888 416 personnes seraient potentiellement privées d'eau dans la grande région de Montréal.

Les analyses de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) permettent de conclure qu'un déversement survenant au niveau de la rivière des Outaouais contaminerait dans un délai de 12 heures l'ensemble des plans d'eau du Grand Montréal, jusqu'au fleuve Saint-Laurent²³, privant ainsi l'accès à l'eau potable de 2 888 416 citoyens. À titre de comparaison, le déversement dans la rivière Kalamazoo a duré 17 heures.

Dans le cas où l'eau serait contaminée par un déversement, la ville de Montréal se verrait obligée de fermer les vannes de ses prises d'eau et ne compterait alors que sur une réserve d'eau de 12h. Le nettoyage risque de durer plusieurs mois, voir plusieurs années. Montréal et Laval étant des îles, il n'existe aucune autre source d'approvisionnement alternative mis à part l'eau embouteillée. Il serait bien ironique de penser que la population deviendrait dépendante de l'eau embouteillée alors même qu'Eau Secours souhaite qu'elle disparaisse de l'espace public.

Le déversement aurait également des incidences sur l'écosystème aquatique ainsi que sur les activités récréatives.

²¹ ENVIRONMENTAL DEFENCE. – [Énergie Est : une menace à l'eau potable](#), 2016, p. 24,

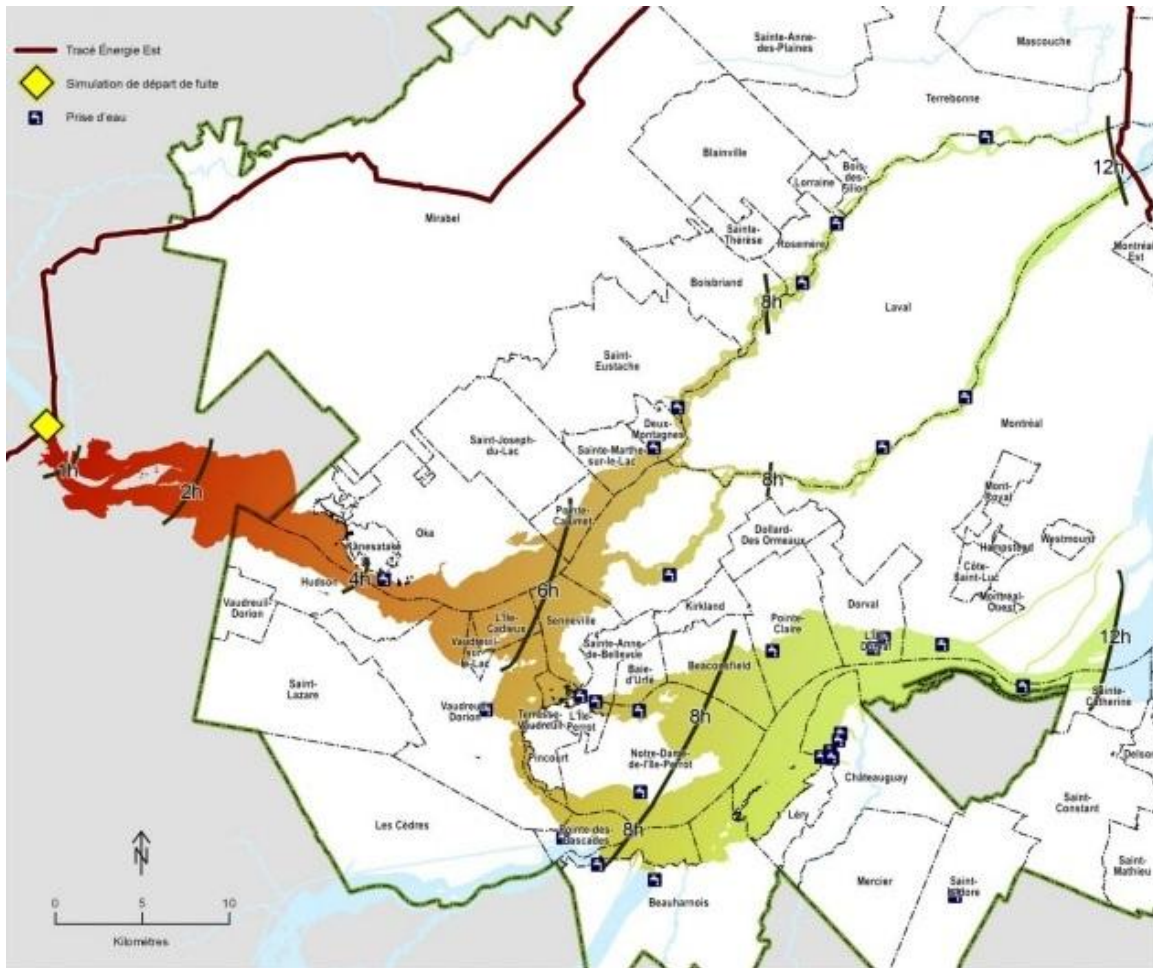
²² ENVIRONMENTAL DEFENCE. – [Énergie Est : une menace à l'eau potable](#), 2016, p. 7 à 10

²³ SAVARIA Experts-Conseils Inc.- [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#), 2015, p.10

Tableau 1 : Impacts d'un déversement dans la rivière des Outaouais en fonction du temps de propagation du panache²⁴

Durée de propagation du panache	1 h	2 h	4 h	6 h	8 h	12 h
Distance de propagation du panache	5 km	11 km	22 km	32 km	43 km	64 km
Plan d'eau affecté	rivière des Outaouais	rivière des Outaouais	rivière des Outaouais	Lac des Deux-Montagnes	Lac des Deux-Montagnes Rivière des Mille Îles Rivière des Prairies Lac Saint-Louis	Rivière des Mille Îles Rivière des Prairies Lac Saint-Louis Fleuve Saint-Laurent
Nombre de prises d'eau potable atteintes	n/a	n/a	1	n/a	10	26

²⁴ Données extraites du [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#) (2015)



Carte illustrant le scénario de déversement de la CMM à la rivière des Outaouais
 Tiré du *Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* (2015)

Alors qu'Énergie Est n'est encore qu'un projet sur papier, ce scénario pourrait toutefois se produire demain matin. La ligne 9B d'Enbridge, dont l'inversement du flux a été autorisé contre la volonté citoyenne à l'automne 2015, traverse déjà la rivière des Outaouais. Les études de TransCanada étudient la possibilité de passer la canalisation à proximité de celle d'Enbridge, doublant ainsi le risque de déversement de ce scénario.

Dans le cas d'un déversement dans la **rivière des Mille Îles**, le panache atteindrait Contreccœur et deux prises d'eau potable en 12 heures.

Tableau 2 : Impacts d'un déversement dans la rivière des Mille Îles en fonction du temps de propagation du panache²⁵

Durée de propagation	1 h	2 h	4 h	6 h	8 h	12 h
----------------------	-----	-----	-----	-----	-----	------

²⁵ Données extraites du [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#) (2015)

du panache						
Distance de propagation du panache	3 km	6 km	12 km	17 km	23 km	35 km
Municipalités atteintes	Terrebonne Pointe de l'île Jésus (Laval)	Terrebonne Montréal	Repentigny Varenes	Repentigny Varenes Verchères	Saint-Sulpice Verchères Îles de Verchères	Lavaltrie Contrecœur Îles
Nombre de prises d'eau potable atteintes	-	-	-	-	1	1

Dans le cas d'un déversement dans la **rivière L'Assomption**, le panache atteindrait également Contrecœur et deux prises d'eau potable en 12 heures.

Tableau 3 : Impacts d'un déversement dans la rivière L'Assomption en fonction du temps de propagation du panache²⁶

Durée de propagation du panache	1 h	2 h	4 h	6 h	8 h	12 h
Distance de propagation du panache	3 km	6 km	12 km	17 km	23 km	35 km
Municipalités atteintes	Repentigny	Repentigny	Repentigny	Repentigny Varenes	Repentigny Verchères Îles de Verchères	Saint-Sulpice Verchères Îles de Verchères Contrecœur
Nombre de prises d'eau potable atteintes	-	1	-	-	1	-

À titre de comparaison, le déversement de 28 000 litres de diesel dans le réseau d'égouts de Longueuil, le 14 janvier 2015, a privé d'eau potable environ 300 000 résidents de la Rive-Sud pendant, 3 jours en janvier 2015. En état d'urgence, la ville de Longueuil a dû approvisionner massivement ses résidents en eau embouteillée. Les commandes de bouteilles ayant accusé des retards de livraison, de nombreux citoyens se sont rabattus sur les commerces, épuisant rapidement l'inventaire²⁷.

Dans la région de Québec, Yves Secretan, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique- Eau Terre Environnement (INRS-ETE) a déposé un rapport commandé par la Communauté métropolitaine de Québec évaluant les risques de déversements pétroliers ainsi que le scénario le plus critique de TransCanada, soit celui de la rivière Etchemin. Le

²⁶ Données extraites du [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#) (2015)

²⁷ SHIELDS, Alexandre.- [Longueuil privée d'eau après un déversement](#).

rapport démontre bien toute la complexité du fonctionnement du réseau fluvial du Saint-Laurent et souligne de nombreuses lacunes dans les scénarios de déversement et de récupération de TransCanada.

En résumé, ce rapport révèle que²⁸ :

- TransCanada ne tient pas compte de l'exposition du fleuve Saint-Laurent à un déversement direct ou indirect, via les 20 tributaires, dont 19 sont situés sur la rive sud le long du tracé de l'oléoduc;
- Les scénarios de déversements ne tiennent pas compte du comportement hydrodynamique du fleuve très particulier dans ce secteur, dû à la présence de fortes marées et d'inversion complète du courant en phase de montant;
- Le fleuve Saint-Laurent n'a même pas fait l'objet d'une analyse minimale;
- Les scénarios de déversements pour les tributaires sont très réducteurs;
- Le scénario de déversement dans la rivière Etchemin est trop optimiste, tant dans les temps de réaction que dans les temps de transport vers le fleuve, et n'est pas représentatif des autres rivières pour lesquelles aucune analyse n'est faite;

M. Secretan conclut que, en cas de déversement, potentiellement toute la région de Québec serait touchée, quel que soit le point d'entrée via les nombreux tributaires, ce qui accroît le risque en proportion du nombre. Les conditions d'écoulement dans la région de la CMQ sont très complexes et ne peuvent être réduites à un seul scénario. Le territoire de la CMQ présente un haut potentiel dommageable, avec des impacts sur sa région, sa population et son écosystème²⁹.

La CMQ regroupe près de 800 000 habitants, dont la ville de Québec qui fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une part très significative de cette population est approvisionnée en eau à partir de trois prises d'eau dans le fleuve ainsi que d'une prise d'eau dans la rivière Chaudière.

Finalement, il est important de rappeler que l'eau n'a pas de frontières. Les bassins versants se déversent tous au fleuve via un réseau de cours d'eau de surface et souterrains. À ce titre, le rapport de Polytechnique Montréal rapporte que TransCanada a effectué un sondage auprès des municipalités régionales de comté (MRC) afin d'identifier leur accès à l'eau potable. Aucune prise d'eau de surface ne se trouve dans la zone d'implantation du projet, bien que le tracé ne soit pas officiellement défini. Polytechnique recommande qu'une étude plus poussée de la migration potentielle des hydrocarbures vers ces prises d'eau, en cas de bris, soit réalisée³⁰.

²⁸ SECRETAN, Yves.- [*Projet Énergie Est : Vulnérabilité et exposition de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent dans la région de la CMQ*](#), 2016, p.1

²⁹ SECRETAN, Yves.- [*Projet Énergie Est : Vulnérabilité et exposition de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent dans la région de la CMQ*](#), 2016, p.13

³⁰ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL.- [*Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec*](#), 2015, p.128

Des milieux humides impossibles à restaurer

Une fuite de l'oléoduc dans les portions terrestres du tracé est susceptible de contaminer des milieux humides (tourbière, marécage, marais et zone de recharge). La CMM évalue que l'impact d'un déversement de pétrole brut dans un milieu humide a un caractère irréversible pour la faune et la flore aquatique. Il en résulte l'utilisation de techniques de réhabilitation complexes et ultérieurement d'un remplacement du milieu. Les coûts de réhabilitation de ces milieux sont importants et dépendent essentiellement du volume du déversement, du temps de réaction, du temps d'intervention ainsi que de l'efficacité des activités d'intervention³¹.

Finalement, la contamination des nappes d'eau souterraine n'a pas été évaluée.

GÉRER LA CATASTROPHE

Les propriétés du bitume dilué sont particulières et les méthodes de nettoyage et de récupération en cas de déversement se doivent d'y être adaptées. La NAS révèle qu'il existe peu de méthodes efficaces dans le cas du bitume dilué.

TransCanada entend utiliser des techniques de nettoyage et de récupération conventionnelles en cas de déversement, ce qui contredit les constats de la NAS quant à la nature du bitume dilué, ses propriétés chimiques et physiques ainsi que le recours pressant au développement de techniques d'intervention efficaces pour ce type particulier de produit pétrolier.

TransCanada veut donc nous imposer un projet risqué qui met en péril nos sources d'eau potable avant même que des techniques d'intervention en cas de déversement de bitume dilué ne soient développées et adéquatement éprouvées. Autrement dit, le promoteur sera impuissant à régler une situation critique de santé publique dans des délais raisonnables suite à un déversement.

L'une des difficultés en cas de déversement, est l'identification du type de pétrole potentiellement déversé parmi les trois types transportés par l'oléoduc : le pétrole léger classique, le pétrole brut synthétique et le bitume dilué. Pourtant, dans le cas du bitume dilué, la rapidité d'intervention est déterminante dans le succès du nettoyage. Quel temps précieux perdra-t-on à employer les mesures d'urgence appropriées si nous ne connaissons pas la nature du produit à ramasser? Et quelles sont ces rares techniques adaptées qui ne semblent pas encore avoir fait leurs preuves?

De plus, TransCanada a confirmé lors des séances d'information du BAPE que les plans d'urgence en cas de déversement sur l'un des 860 cours d'eau ne seront pas prêts avant 2018.

³¹ SAVARIA Experts-Conseils Inc.- [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, 2015, p.44](#)

Devant le risque réel d'être privé d'eau, les réponses simplistes et évasives de TransCanada entendues lors des séances d'information du BAPE sont tout à fait inacceptables et justifient l'inquiétude grandissante des citoyens et leur rejet d'Énergie Est.

Le cauchemar du nettoyage

Selon l'étude récente de la NAS, les premières actions entreprises pour répondre à un déversement de bitume dilué sont semblables à celles employées lors de déversements de pétrole brut conventionnel qui flotte à la surface. Par contre, le bitume dilué, une fois exposé à l'air, peut changer ses propriétés et présenter une densité et une viscosité plus élevées, ce qui retarde l'efficacité des stratégies d'interventions normalement mises en place. La fenêtre temporelle pendant laquelle on peut employer des dispersants ou brûler la matière *in situ* est beaucoup plus court. La haute adhésivité aux surfaces du bitume dilué exige une température et une pression beaucoup plus élevée si on utilise des méthodes de rinçage. Puisque la matière est déjà très dégradée, l'assainissement naturel des produits résiduels est beaucoup moins envisageable.

Puisqu'il existe peu de techniques pour repérer, contenir et récupérer le bitume, la stratégie d'intervention en est d'autant plus complexe. Pour l'instant, les techniques employées extraient de grosses quantités d'eau et de sédiments, ce qui demande une logistique complexe afin de manipuler, séparer, traiter et finalement disposer des matières contaminées de manière acceptable.

En cas de déversement terrestre, le bitume peut se propager à travers les sols ayant une sédimentation plus grossière et ainsi atteindre et contaminer la nappe phréatique, dépendamment de plusieurs variables telles que le type d'alluviaux, la viscosité du bitume, les propriétés des sols et son contenu en matières organiques.

Le scénario de déversement de la CMM, décrit plus haut, prend en compte que la dilution du bitume lui donne une densité lui permettant de flotter sur l'eau. La CMM envisage donc d'utiliser des méthodes conventionnelles de récupération et de nettoyage en cas de déversement³². Or l'étude de la NAS affirme que les propriétés physiques et chimiques particulières du bitume dilué exigent une souplesse d'intervention ainsi que le recours à une expertise plus poussée et à de nouvelles stratégies d'interventions spécifiques à une diversité de scénarios et aux différents contextes environnementaux.

Depuis le déversement tristement célèbre dans la rivière Kalamazoo en 2010, aucun progrès technologique n'a été réalisé dans le domaine des mesures d'urgence et du nettoyage. L'industrie des sables bitumineux a une grande part de responsabilité dans ce constat. Selon David Holtz, de Sierra Club – Michigan, « Le développement de techniques d'intervention appropriées en cas de déversement a été noyé dans une guerre de relations publiques. L'industrie des sables bitumineux veut nous faire croire que du

³² SAVARIA Experts-Conseils Inc.- [Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal](#), 2015, p.2

pétrole, c'est du pétrole et qu'il n'y a pas d'enjeu sur le produit lui-même. En conséquence, les pétrolières travaillent grosso modo avec les mêmes outils qu'en 2010. »³³

Ainsi, ni TransCanada ni les municipalités ne sont adéquatement équipées et préparées à un déversement de bitume dilué, soit-il léger ou massif. Le cas de Kalamazoo est une preuve de cette inefficience, la rivière étant toujours contaminée cinq ans après le déversement.

Pire : dans le contexte d'une traverse de rivière, il est considéré qu'un déversement accidentel de pétrole est impossible à totalement contenir et nettoyer³⁴. Certains des contaminants, dont les HAP, persistent dans l'environnement, sont cancérigènes et mutagènes, même à très petite dose. Peut-on se payer le luxe d'empoisonner nos sources d'eau potable?

Le déversement dans la rivière Kalamazoo a eu comme impacts la relocalisation de 150 familles et la fermeture d'une section de la rivière pendant deux ans, en plus d'avoir coûté 1,2 milliard de dollars en opération de nettoyage, sans grand succès³⁵. Au moment actuel, les autorités ne savent toujours pas quand la rivière retrouvera un état comparable à celui précédant le déversement.

Au Québec, les cas de déversements d'hydrocarbures dans les lagunes de Mercier³⁶ et la rivière Chaudière après l'accident de Lac-Mégantic³⁷ sont bien documentés et démontrent que leurs effets sont souvent irréversibles.

Des coûts faramineux acquittés par les citoyens

Le coût de nettoyage dans le cas d'un déversement dans la rivière des Outaouais, la rivière des Mille Îles ou la rivière L'Assomption, pourrait dépasser le milliard de dollars³⁸.

La CMM a également évalué à plus de 500 000 \$ par année les coûts engendrés par les mesures de sécurité publique des neuf municipalités traversées par l'oléoduc : Mirabel, Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, Mascouche, Repentigny, L'Assomption, Saint-Sulpice, Laval et Montréal³⁹.

³³ PALMER, Brian. – *5 years since massive tar sands oil spill, Kalamazoo River still not clean.*

³⁴ POLYTECHNIQUE MONTRÉAL. – *Étude sur les traverses de cours d'eau dans le cadre de la construction et de l'exploitation des pipelines au Québec*, 2015, p.84

³⁵ MCKENNA, Phil. – *Keystone 1 leak raises more doubts about pipeline safety.*

³⁶ VILLES DE MERCIER, CHÂTEAUGUAY, SAINTE-CATHERINE. – *Contamination des lagunes de Mercier*

³⁷ RADIO-CANADA. – *Lac-Mégantic : encore des traces de contamination dans la rivière Chaudière*

³⁸ SAVARIA Experts-Conseils Inc. – *Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 2015, p.18

³⁹ SAVARIA Experts-Conseils Inc. – *Premier rapport technique, Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada, Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 2015, p.50

C'est sans compter l'achat de capteur d'hydrocarbures que Montréal a installé en 2015 sur ses deux principales prises d'eau des usines Des Bailleurs et Atwater en prévention d'un éventuel déversement d'hydrocarbures⁴⁰.

Montréal travaillerait également sur un projet de 78 millions de dollars pour aménager un tunnel de 900 mètres dans la canalisation afin de protéger la prise d'eau de l'usine Atwater⁴¹. Au moment actuel, les coûts de protection des installations municipales de traitement d'eau potable en prévention d'un déversement ne sont pas assumés par TransCanada, mais plutôt par des fonds publics.

Lors des séances d'information du BAPE, TransCanada a affirmé qu'en cas de déversement, l'entreprise allait tout payer et tout restaurer. Cependant, cette implication financière ne semble pas inclure les frais associés aux plans d'urgence que les villes devront mettre en place, à la formation de leur personnel, aux contrats avec des firmes spécialisées ou à l'achat d'équipement spécialisé.

Le scénario de déversement dans la rivière Etchemin, évalué comme le pire scénario par TransCanada, prévoit un déversement de 3,4 millions de litres de pétrole qui atteindraient le fleuve Saint-Laurent en à peine cinq heures. Selon TransCanada, le coût total d'une telle catastrophe s'élèverait à 619 millions de dollars, un montant qui inclut l'opération d'urgence, la restauration du site et le dédommagement des personnes touchées⁴².

Ce scénario se compare au déversement réel dans la rivière Kalamazoo au Michigan, en 2010, après la rupture d'un pipeline de la compagnie Enbridge. Six ans plus tard, les dégâts ne sont pas complètement nettoyés, et la facture s'élève à 1,2 milliard de dollars, soit deux fois plus que ce que prévoit TransCanada pour un déversement de cette ampleur au Québec. Pourquoi cette différence? TransCanada n'a pas pu répondre de façon précise⁴³.

Ainsi, non seulement, les Québécois(es) assumeront et subiront les risques de santé publique d'un déversement d'hydrocarbures dans nos cours d'eau, mais devront également assumer la facture des coûts de prévention, de planification et d'intervention pour les ressources humaines et matérielles municipales.

QUELLE ACCEPTABILITÉ SOCIALE?

La dernière séance d'information du BAPE (17 mars 2016) portait sur l'acceptabilité sociale. Tout au long de la séance, la notion d'acceptabilité sociale et de facteurs qui en font la démonstration ont été discutés. Par contre, la finalité de l'acceptabilité sociale n'a jamais été précisée. Dans un contexte où :

⁴⁰ CHAMBERLAND, Martin.- [Montréal a protégé ses prises d'eau en cas de déversement pétrolier](#)

⁴¹ CHAMBERLAND, Martin.- [Montréal a protégé ses prises d'eau en cas de déversement pétrolier](#)

⁴² RADIO-CANADA.- [À quoi auront servi les audiences du BAPE sur Énergie Est ?](#)

⁴³ IDEM

- TransCanada ni les lois du Québec pour échapper au processus rigoureux d'évaluation des impacts environnementaux de son projet et affirme haut et fort à qui veut l'entendre que seul le gouvernement fédéral à l'autorité de décider si le projet se fera ou pas;
- Où le gouvernement du Québec semble abdiquer ses compétences et son rôle de gouvernance responsable de nos ressources les plus précieuses;

Comment la notion d'acceptabilité sociale peut-elle être prise au sérieux et légitimement considérée? Autrement dit, quel poids ont les vœux pieux de TransCanada sur la notion d'acceptabilité sociale quand le discours tenu confirme que la décision sur la réalisation ou non du projet fera fi de l'avis de la population québécoise? La Coalition réfère ici à l'approche fermée, telle que décrite dans la présentation de Mme Fortin et M. Fournis.

Si, dans un monde idéal, cette acceptabilité sociale avait réellement une importance décisive, comment serait-elle mesurée? Est-ce que le refus du projet par les 82 villes membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui représente 50 % de la population totale du Québec, n'est pas un signal d'alarme important que le projet tel que décrit est inacceptable? Est-ce que le refus des agriculteurs-propriétaires des terres sur le tracé de l'oléoduc est décisif? Cette question n'a jamais été effleurée.

La présentation de Mme Fortin et M. Fournis décrivait que l'acceptabilité sociale était directement proportionnelle au niveau de crédibilité, de légitimité et de « soutenabilité » du projet et de son promoteur. Lorsqu'on parle de crédibilité, on parle intrinsèquement de confiance : en les informations divulguées, en la bonne foi du promoteur, en son désir de transparence. Comment peut-on créer ce climat de confiance entre des populations et un promoteur lorsque, dans un processus de consultation publique, les citoyens qui prennent la peine de se déplacer doivent se limiter à une seule question, alors que d'autres se voient incapables de poser la leur, faute de temps? M. Fournis mentionnait le processus d'information à sens unique de TransCanada comme étant un facteur d'inacceptabilité sociale. Cette restriction au niveau des questions est très loin de permettre le dialogue tant souhaité et mentionné à de nombreuses reprises comme facteur de succès.

Comment peut-on justifier que l'approche et les actions de TransCanada envers les agriculteurs-propriétaires le long du tracé de l'oléoduc étaient acceptables? M. Bergeron a répété à plusieurs reprises que l'autorisation d'accès au terrain aux fins de collectes de données en échange d'un dédommagement forfaitaire de 1 000 \$ n'engageait pas autrement le propriétaire envers Énergie Est? Or, les informations rapportées par plusieurs propriétaires lors de la période de questions ont confirmé que les négociations suivantes étaient entreprises avec l'Union des producteurs agricoles et la Commission de protection du territoire agricole, et non avec les propriétaires eux-mêmes, ce que ne laissaient pas présager les autorisations signées. Comment peut-on encore parler d'acceptabilité sociale dans un tel contexte compte tenu des effets psychologiques (stress, angoisse, dépressions, incertitudes quant à l'avenir, tensions familiales, etc.) de ces négociations secrètes sur les nombreux propriétaires touchés?

La présentation de M. Fournis a également relevé que l'acceptabilité sociale pouvait découler du processus global incluant l'analyse du projet et de ses impacts, dans ce cas-ci inégalitaires. À la lumière des informations exposées précédemment, il apparaît clair pour la Coalition que le projet avantage financièrement le promoteur qui en retirera tous les bénéfices alors que les risques bien réels de contamination de l'eau potable et tous les impacts qui en découlent (financier, crise sanitaire publique d'une ampleur sans précédent, désastre environnemental) seront assumés en majeure partie par les collectivités. Voilà le scénario « gagnant-perdants » mentionné par M. Fournis, mais non explicité.

Comment peut-on dire que ce projet est acceptable alors qu'il nie tous les consensus sociaux auxquels la société québécoise a durement travaillé au cours des quarante dernières années ? : plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants, plan d'urbanisme de nos municipalités, lois provinciales en protection de l'environnement, politiques de protection de l'eau, charte des droits et libertés, accord international de la COP21, etc.

Faire accepter l'inacceptable?

La présentation de Mme Fortin et M. Fournis présentait un tableau des facteurs d'acceptabilité sociale et d'inacceptabilité sociale reproduit sommairement ici :

INACCEPTABILITÉ	ACCEPTABILITÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Risques • Impacts inégalitaires • Enjeux sociaux et environnementaux non pris en compte par le promoteur • Manque d'information et de transparence du promoteur (monologue-sens unique vs dialogue) • Processus fermé qui refuse la compétence du Québec sur l'environnement • Absence de la prise en compte de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Retombées économiques du projet • Modèle économique qui permet la pérennité d'une industrie ou une communauté d'affaires

Lors d'une prise de décision importante, la logique impose souvent d'évaluer les avantages et les inconvénients d'une telle décision. C'est ce que ferait naturellement tout citoyen face au projet actuel. La Coalition présente donc sa propre version de ce tableau qui, sans calquer le modèle ci-dessus, reprend le même processus cognitif d'évaluation, sans avoir la prétention d'être exhaustif.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2 000 et 3 000 emplois pendant les neuf 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de jouissance de terres agricoles pour une durée indéterminée (conditionnelle au

<p>années de planification et construction⁴⁴;</p> <ul style="list-style-type: none"> • 33 emplois permanents pendant la phase d'exploitation; • 972 millions \$ en revenus fiscaux pour la province pendant la phase de construction⁴⁵; • 1,2 milliard \$ pour les 20 premières années d'exploitation⁴⁶; 	<p>démantèlement de l'oléoduc, non garanti par le promoteur);</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 888 416 citoyens de la grande région de Montréal, ou encore 800 000 citoyens de la région de Québec, potentiellement privés d'eau potable pour une durée indéterminée; • Facture de plus d'un milliard de dollars en intervention pour un déversement de 30 minutes; • Dommages importants causés à l'écosystème en cas de déversement (non répertoriés, non évalués, non quantifiés et non chiffrés économiquement en l'absence d'une étude d'impacts environnementaux) • Dommages environnementaux (modification de berges et impacts sur l'écosystème, augmentation de GES, perturbation des espèces, etc.) et inconvénients sociaux (augmentation du volume de circulation automobile, perturbation par le bruit, cohabitation avec les stations de pompage, <i>boomtown</i>, etc.) et économiques (perte de revenus pour les agriculteurs, perte de productivité due à la circulation, augmentation des tarifs pour les citoyens aux prises avec un <i>boomtown</i>) pendant la phase de construction;
--	--

Lorsqu'on se permet d'examiner les avantages et les inconvénients non exhaustifs compilés ci-dessus, l'on réalise que les bénéfices sont loin de faire le poids comparativement à la longue liste de risques et de pertes réels engendrés par le projet. Peut-on encore parler d'acceptabilité sociale pour Énergie Est?

Quand acceptabilité sociale rime avec légitimité politique

Au printemps 2015, le ministre Pierre Arcand a démarré un vaste chantier sur l'acceptabilité sociale des projets d'exploitation de ressources naturelles. Le processus annoncé devait être transparent et dynamique⁴⁷. Or, les consultations ont été tenues sur invitation seulement et à huis clos. Tristement, notre gouvernement n'en est pas à une contradiction près.

⁴⁴ AUBERT, Hugo-Sébastien.- [Énergie Est créera seulement 33 emplois permanents](#)

⁴⁵ TransCanada.- [Le projet Énergie Est de TransCanada créera jusqu'à 120 nouveaux emplois au Québec](#), 3 février 2016

⁴⁶ TransCanada.- [Le projet Énergie Est de TransCanada créera jusqu'à 120 nouveaux emplois au Québec](#), 3 février 2016

⁴⁷ SHIELDS, Alexandre.- [Un chantier acceptable ?](#)

Près d'un an plus tard, en février 2016, Québec dépose son Livre vert qui précise les orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) en matière d'acceptabilité sociale des projets. Ce « livre vert » demeure cependant vague sur la façon de trancher, au final, pour ou contre un projet. « *C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet en prenant en compte l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée* », précise simplement le document⁴⁸.

Mathieu Santerre, associé et formateur agréé à L'Orange bleue affaires publiques inc., pousse encore plus loin l'analyse de la notion d'acceptabilité sociale par le gouvernement. Il remet en question la pertinence du chantier réalisé lorsqu'il constate que la conclusion du Livre vert consiste en la nécessité de consulter avant de lancer des projets importants et que le gouvernement, élu démocratiquement, a le dernier mot.

Selon ce Livre vert, les orientations de l'approche gouvernementale d'acceptabilité sociale se résument à informer sur le rôle du gouvernement, procéder à des consultations transparentes et participatives, partager les bénéfices des projets et considérer à sa juste valeur les souhaits de la population. Parle-t-on réellement d'acceptabilité sociale? M. Santerre est convaincu que non. Transparence, équité et consultation : ces trois choses ne sont pas la fameuse résultante d'une pseudo-politique avancée d'acceptabilité sociale, c'est le strict minimum en démocratie si vous voulez assurer la légitimité politique de votre projet ! Le processus par lequel cette légitimité se forge est plus complexe et profond que le concept cynique d'acceptabilité sociale qui circule actuellement⁴⁹.

Force est de constater que le concept d'acceptabilité sociale ne fait pas consensus et qu'il existe autant de concepts que d'opinions sur la question. Ni le Livre vert, ni la présente consultation du BAPE n'auront permis de lever le voile de la confusion sur la manière de véritablement définir qu'un projet est acceptable et sur l'instance qui détient l'autorité en la matière.

Poussons la réflexion plus loin. Si le projet Énergie Est était déclaré socialement acceptable (par qui? selon quels critères?), cela signifie-t-il qu'il est nécessairement légitime? Selon quels critères cette légitimité reposerait-elle? C'est l'essence même des reproches formulés par plusieurs citoyens dans le cadre des séances d'informations du BAPE et l'interprétation de certains propos de Mme Brisson : les agriculteurs, pour ne nommer que ces citoyens inquiets, sont perplexes devant des démarches de négociations sur l'utilisation de leur terre alors que son approbation n'a pas encore été débattue. Pire : il ne semble pas y avoir de débat sur la légitimité et la pertinence de réaliser ce projet, tel qu'exposé en introduction de ce mémoire et tel que demandé par de nombreux citoyens et groupes environnementaux. Ce devrait pourtant être la première étape du processus.

⁴⁸ MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.- [Orientations du MERN en matière d'acceptabilité sociale](#), 2016, p.9

⁴⁹ SANTERRE, Mathieu.- [L'« acceptabilité sociale », un concept cynique](#)

De nombreux élus de municipalités régionales de comtés (MRC) et de municipalités responsables de fournir une eau potable de qualité à leur population se sont d'ailleurs prononcés contre ce projet au nom de leurs citoyens. Ils seront en effet les premiers touchés par les mesures de sécurité à prendre pour protéger leurs sources d'eau brute et les prises d'eau de leurs installations, en plus d'avoir à déployer les plans de mesure d'urgence en cas de déversement.

La Coalition n'a pas la prétention d'avoir toutes les réponses, mais ses membres ne réclament pas moins la tenue de ce débat nécessaire dans un contexte où les changements climatiques auront de nombreux impacts sur notre environnement et où l'eau deviendra une denrée prisée que certains états pourraient être amenés à guerroyer pour pallier le tarissement et la pollution de leurs sources.

Ce n'est pas parce que la population est consultée sur Énergie Est, que ce projet est de fait socialement accepté !

En l'absence d'indicateurs clairs d'acceptabilité sociale et en présence de tant de dissidence et d'opposition au projet Énergie Est, le gouvernement du Québec ne peut en aucun cas affirmer qu'Énergie Est est un projet socialement accepté.

ÉNERGIE EST : UNE CATASTROPHE ANNONCÉE QUI BALAYE TOUT BÉNÉFICE ANTICIPÉ POUR LE QUÉBEC

Les quelques faits présentés dans ce mémoire sont amplement suffisants pour conclure que le projet Énergie Est est extrêmement risqué pour la grande majorité des citoyens du Québec. TransCanada n'a pas réussi à faire la démonstration de la pertinence de son projet pour le Québec ni de la sécurité de ses installations, bilan de déversement à l'appui.

Considérant que :

- Le projet Énergie Est menace sérieusement l'accès à l'eau potable de plus de 3 millions de citoyens;
- Le projet Énergie Est affecte l'intégrité de 860 cours d'eau du Québec pendant la phase de construction et en cas de déversement;
- Qu'un déversement de pétrole est impossible à contenir et à nettoyer totalement et, de ce fait, a des répercussions importantes à long terme sur les cours d'eau contaminés;
- Qu'un déversement de bitume dilué dans un cours d'eau, en vertu de ses propriétés physico-chimiques et de son comportement particulier, représente un véritable casse-tête d'intervention, que les techniques de nettoyage et de récupération de ce type de produit pétrolier ne sont pas au point et que TransCanada ne considère pas le bitume dilué comme un produit différent des produits pétroliers classiques;
- Que les municipalités ne sont pas prêtes ni outillées financièrement et matériellement pour réagir en cas de déversement;

- Les coûts évalués par TransCanada en cas de déversement, selon leur pire scénario, sont clairement sous-estimés;
- Que les villes doivent d'ores et déjà engager des fonds publics pour protéger les équipements de traitement d'eau potable d'un éventuel déversement;
- Que les retombées fiscales du projet seront annulées par les coûts d'intervention et de nettoyage d'un déversement;
- Que le nombre d'emplois permanents et récurrents pendant la phase d'exploitation de l'oléoduc est négligeable;
- Que 90 % du volume de pétrole brut transport sera destiné à l'exportation;
- Que l'acceptabilité sociale du projet est loin de faire l'unanimité;

Il apparaît clair que Énergie Est contribuerait peu à l'économie québécoise tout en faisant reposer tous les risques sur plus de 3 millions de citoyens. Pourtant, avoir accès à de l'eau potable propre et de qualité est essentiel à la santé publique. La protection de l'eau n'est pas qu'un simple argument politique; c'est un devoir collectif.

Tous les paliers de gouvernement devraient admettre que la protection des sources d'eau potable vient loin devant les intérêts de quelques sociétés pétrolières et pipelinières.

En présence de ces arguments, le gouvernement du Québec se doit de rejeter le projet Énergie Est dans le but affirmé de protéger la santé de ses citoyens et d'asseoir son leadership dans ce dossier controversé.